

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N° de Délibération : 2023-07

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2023**

REUNION DU 8 FEVRIER 2023

Réunis le 8 février 2023 à 14h00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Messieurs Antoine CASINI, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Christine EVEN Sophie DE GIBON, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL, et Messieurs Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L1612-1 à L1612-20,

CONSIDERANT les missions du syndicat et les projets structurants en cours de réalisation sur les campus de St Contest et Goustranville,

CONSIDERANT le Débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du comité syndical tenu le 4 janvier 2023,

CONSIDERANT le rapport d'orientation budgétaire présenté aux membres du comités syndical lors de sa séance du 8 février 2023,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter :

- La totalité de l'excédent en fonctionnement 2022 soit 225 815.20 € aux dépenses de fonctionnement 2023 (compte 002) ;
- La totalité de l'excédent d'investissement 2022 soit 4 146 868.68 € aux dépenses d'investissement 2023 (compte 001).

CONSTATE l'état des restes à réaliser 2022 comme suit :

OPERATION/ARTICLE	MONTANT
Opération d'équipement 40 - 2313	16 375 728,95
Opération d'équipement 41- 2313	153 700,40
Opération d'équipement 50 - 2313	269 375,77
Compte 23	2 178,30
TOTAL	16 800 983,42

ADOPTÉ à l'unanimité les autorisations de programmes suivantes :

AP/CP	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
GOUSTRANVILLE Chapitre 21 Chapitre 23	35 000 000	450 700 4 979 206.61	400 000 10 600 000	11 000 000	7 000 000	570 093.39
BLONDEAU Chapitre 23	2 000 000	100 000	400 000	1 500 000		
SAINT CONTEST Chapitre 21	4 800 000	713 871.17	2 000 000	1 000 000	1 086 128.83	

ADOPTÉ à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que présenté en annexe pour un montant de :

- 1 245 397,01 € en section de fonctionnement,
- 31 374 795,47 € en section d'investissement.

La Présidente du syndicat mixte

Malika CHERRIERE